

## Séance du 26 mai 2011.

- Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président  
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
SIRAULT, Echevins.  
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS  
MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,  
RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,  
VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT I.,  
~~GRACI, BAUWENS~~, DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers  
Communaux.  
M. Ph. WILPUTTE, Secrétaire Communal.

### Intercommunales – Assemblées générales

#### PARC NATUREL DES HAUTS PAYS – 30/05/2011

##### Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 14/12/2010 ;
2. Comptes et bilans 2010 ;
3. Rapport financier 2010
4. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
5. Décharge au Contrôleur aux comptes ;
6. Décharge aux Administrateurs ;
7. Point sur les cotisations des partenaires ;
8. Présentation du rapport d'activités 2010 ;
9. Points d'actualité.

#### ASBL FORMIOS, en liquidation – 15/06/2011

##### Ordre du jour :

1. Rapport de liquidation, présentation des comptes
2. Approbation du bilan
3. Etat de la liquidation et perspectives.

#### ASBL LES ENTREPRISES SOLIDAIRES – 15/06/2011

##### Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2010
2. Présentation des comptes de l'exercice 2010
3. Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2010
4. Rapport du Commissaire Réviseur
5. Avis du Conseil d'entreprise
6. Approbation des comptes annuels
7. Affectation du résultat
8. Décharge à donner aux administrateurs
9. Décharge à donner au Commissaire Réviseur

## **IRSIA – 15/06/2011**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 22 décembre 2010
2. Présentation des comptes de l'exercice 2010
3. Rapport comptable, de gestion, d'activités relatif à l'exercice 2010
4. Rapport du Commissaire Réviseur
5. Approbation des comptes annuels
6. Affectation du résultat
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au Commissaire Réviseur
9. Désignation de M. Pierre Carton au Conseil d'administration en remplacement de M. Alain Bauwens

## **CHU AMBROISE PARE – 22/06/2011**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23/12/2010
2. Rapport annuel de gestion – année 2010
3. Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2010
4. Rapport du Collège des Contrôleurs
5. Rapport du Commissaire – Réviseur
6. Approbation des Comptes 2010
7. Décharge aux Administrateurs
8. Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs
9. Décharge au Commissaire-réviseur

## **I.D.E.A. – 23/06/2011**

### **Ordre du jour :**

1. Rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010
2. Présentation des Bilans et Comptes de résultats 2010
3. Rapport du Réviseur
4. Approbation des Bilans et Comptes de résultats 2010
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur
6. Détermination des tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA
7. Création d'une société d'inspection télévisuelle de conduites enterrées (endoscopies) – filiale des O.A.A. IPALLE-IGRETEC-IDEA

## **ITRADEC – 23/06/2011**

### **Ordre du jour :**

1. Désignation des scrutateurs
2. Rapport de gestion pour l'exercice 2010 – bilan et compte de résultat 2010 – rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes – Affectation du résultat de l'exercice écoulé

3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner au Collège des Contrôleurs aux comptes
5. Approbation du procès-verbal de la présente assemblée

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, décide :

### **PARC NATUREL DES HAUTS PAYS**

- d'approuver les points 1, 2, 3, 4 et 8
- de donner décharge aux Contrôleur aux comptes et aux Administrateurs

### **ASBL FORMIOS, en liquidation**

d'approuver les points 1 et 2

### **ASBL LES ENTREPRISES SOLIDAIRES**

- d'approuver les points 1, 2, 3, 4, 6 et 7
- de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur

### **IRZIA**

- d'approuver les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9
- de donner décharge aux administrateurs et au Commissaire Réviseur

### **CHU AMBROISE PARE**

- d'approuver les points 1, 2 et 6
- de donner décharge aux Administrateurs, membres du Collège des Contrôleurs et au Commissaire-réviseur

### **I.D.E.A.**

- d'approuver les points 1, 4, 6 et 7
- de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2010

### **ITRADEC**

- D'approuver les points 1, 2 et 5
- De donner décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes

Les délibérations requises sont adoptées.

Mr Le Président se réjouit du résultat du bilan de l'IRSIA et de la nouvelle approche en termes de mutualisation des coûts des crèches à partir de 2012.

### **ASBL « Communauté Urbaine de Mons – Dissolution**

Dans le courant de l'année 2002, les Conseils communaux de différentes communes ont participé à la création de l'ASBL « Communauté Urbaine de Mons ».

Après 10 ans, les Communes reconnaissent qu'en l'état, cette structure n'a jamais vraiment fonctionné. Aussi, lors d'une séance de la Task Force, en présence de l'ensemble des partis démocratiques, il a été décidé de mettre fin à cette ASBL et dès lors, de procéder à sa dissolution.

Pour engager cette procédure, il est nécessaire de se conformer notamment à l'article 9 des statuts, qui précise que : « Les membres qui ont la qualité de communes sont représentés à l'assemblée générale par leur bourgmestre et leurs échevins ainsi que par des représentants désignés en leur sein qui sont nécessairement conseillers communaux ».

Il y a donc lieu que chaque Conseil communal désigne ses représentants à l'Assemblée Générale afin de prendre part au vote de la liquidation de l'ASBL « Communauté Urbaine de Mons ».

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, désigne : MM. DONFUT D., CARLIER G., GIANGRECO P., LAPAGLIA T. et DESPRETZ F. pour représenter la Commune à l'assemblée générale de l'ASBL Communauté Urbaine de Mons et ce, afin de voter la dissolution de cette ASBL.

La délibération requise est adoptée.

### **Rénovation urbaine de la Zone d'Initiative Privilégiée** **Création d'un plateau ralentisseur à la rue de la Libération à La Bouverie** **Approbation de l'avant-projet n°1 relatif à l'éclairage public.**

En janvier 2011, le Conseil communal a décidé d'approuver le dossier projet relatif à la création d'un plateau ralentisseur à la rue de la Libération à La Bouverie au montant 674.918 € TVAC (hors honoraires et éclairage public).

L'étude relative à l'éclairage public a été réalisée par l'intercommunale IEH qui soumet à l'approbation du Conseil communal un avant-projet n°1 au montant de 87.519,75 € (honoraires compris). Ce projet est subsidié en partie à concurrence de 60 % par le SPW dans le cadre de la rénovation urbaine. Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, à savoir DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ,

décide :

- Article 1 : d'approuver l'avant-projet n°1 relatif à la modernisation de l'éclairage public de la rue de la Libération à La Bouverie (tronçon compris entre la rue de la Science et la rue du Parc) pour un budget estimé provisoirement au montant 75.124,58 € TVAC (hors honoraires) soit un montant global de 87.519,75 € TVAC (honoraires compris) ;
- Art.2 de confier à l'intercommunale IEH, en vertu des articles 3 ,8 et 41 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de services liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet, soit :
- 2.1 : la réalisation des études requises pour l'élaboration du projet, en ce compris l'établissement du cahier spécial des charges et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution, notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public ;
  - 2.2. l'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet ;
  - 2.3. l'assistance à l'exécution et à la surveillance du marché de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers ;
- Art. 3 : pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par l'Intercommunale IEH pendant la période transitoire ;
- Art. 4 : que les documents repris aux points 2.1 et 2.2 ci-avant devront parvenir à la commune dans un délai de 35 jours ouvrables pour le projet définitif à dater de la notification faite de la présente délibération à l'Intercommunale IEH, de la transmission des informations relatives aux modifications de voiries, le cas échéant, et de l'accord du pouvoir Subsidiant, s'il y a lieu, sur tous les documents constituant l'avant-projet. Le délai de 35 jours fixé ci-avant prend cours à compter du lendemain de l'envoi postal (la date de la poste faisant foi) ou de la réception par fax des documents ci-dessus évoqués ;
- Art. 5 : de prendre en charge les frais exposés par l'Intercommunale IEH dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers,...) Ces frais seront facturés par le GRD aux taux de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA ;
- Art.6 : de charger le collège communal de l'exécution de la présente délibération ;
- Art.7 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IEH pour dispositions à prendre ; ainsi qu'au pouvoir subsidiant.

**Portefeuille de projets « Aménagement de quartier des 4 Pavés de Frameries »**  
**Programme opérationnel Convergence (programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens) - Avenant n°1 à l'entreprise**

Le 14 juin 2010, le collège communal a attribué à la société momentanée DHERTE-LIXON, le marché de promotion de travaux passé par appel d'offres général, pour le réaménagement du « quartier des 4 Pavés » de Frameries.

L'offre s'élevait, pour la partie publique du projet, au montant de 9.500.000 € TVAC.

Suite à un accord obtenu des autorités européennes aussi bien que régionales concernant des modifications à apporter à la fiche-projet, le dossier a subi quelques variations pour permettre, d'une part, de respecter strictement les délais de procédure et, d'autre part, de rencontrer certains impondérables s'étant révélés entretemps.

Le Conseil communal a déjà été amené à se prononcer sur ces amendements de la fiche projet qui, pour rappel, ont trait essentiellement :

- Au remplacement de certains travaux prévus aux voiries périphériques, par des travaux de démolition de bâtiments,
- À des modifications quant aux procédures d'obtention du permis d'urbanisme,
- À l'adjonction de quelques travaux à réaliser aux trottoirs de la rue des Alliés,
- À l'obtention d'un rapport d'étude des sols
- Et à une modification des revêtements intérieurs de l'atrium.

Les amendements apportés au projet n'ont qu'une incidence financière très modique sur le coût de l'opération, l'enveloppe des subsides étant en effet strictement « fermée ».

Toutes ces modifications doivent cependant être intégrées dans le « contrat d'Entreprise » passé avec l'adjudicataire et cela précisément fait l'objet du présent avenant n°1.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM. DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, approuve l'avenant n°1 à l'entreprise tel que présenté. La délibération requise est adoptée.

**Convention pour prise en location du parking situé derrière l'Harmonie de Frameries : correction quant au loyer**

En mars dernier, le Conseil communal a décidé d'approuver le principe de la prise en location des 43 emplacements de parking déjà disponibles derrière l'Harmonie de Frameries et auxquels on accède par la rue Désiré Maroille.

Par la même occasion, le Conseil a aussi approuvé le projet de convention locative rédigé à cet effet, texte dans lequel le loyer annuel de base apparaissait fixé à 400 € TVAC, par emplacement.

Il s'agissait en réalité d'une coquille qui s'est révélée lorsqu'à la signature de la convention, le cocontractant a rappelé que la négociation préalable avait porté sur un montant de 400 € HTVA.

Cette affirmation étant avérée, il convient d'apporter au contrat la correction nécessaire.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, acte le fait que la location a bien été approuvée au montant annuel de 400 € HTVA, par emplacement, soit 484 € TVAC.

La délibération requise est adoptée.

### **Aliénation du terrain communal situé à l'angle des rues Ferrer et de Bois Bourdon à Frameries.**

La Commune possède, à l'angle des rues Ferrer et de Bois Bourdon, un terrain aménagé en parc public.

Cet espace qui n'offre plus d'attrait pour les badauds, peut de par sa situation enclavée, faciliter l'intrusion dans les jardins des maisons voisines.

Ce terrain, repris en zone d'habitat au plan de secteur, offre en outre un potentiel certain pour la bâtisse.

Sa vente représenterait donc une opération intéressante pour la Commune.

Le Notaire RAUCENT a reçu des offres dont la plus intéressante atteint 85.000 €.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ,

décide de vendre à M. Y. GANINS, de Chièvres, le terrain situé à l'angle des rues Ferrer et Bois-Bourdon et cadastré Son A 402 t2 au prix de 85.000€ hors frais.

Cette vente aura lieu aux conditions du projet d'acte établi par le notaire Raucent et la recette de cette opération sera portée au fonds de réserve extraordinaire du budget communal.

Mr le Président précise que l'acquéreur a l'intention d'y faire construire 4 maisons unifamiliales, ce qui s'intégrera bien dans la politique communale de logements.

La délibération requise est adoptée.

## **Rénovation des toitures à l'école communale du Champ-Perdu à La Bouverie (2<sup>ème</sup> phase) - Principe-Projet**

Les toitures de l'école communale du Champ-Perdu requièrent de fréquentes réparations.

Il conviendrait donc de leur apporter une rénovation de fond.

Une première phase a déjà été effectuée en automne 2010.

Afin de réaliser la 2<sup>ème</sup> phase, il y a lieu de procéder à un marché public de travaux.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimé de cette 2<sup>ème</sup> phase s'élève à 32.304,70 € TVAC.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ,

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à la rénovation des toitures à l'école communale du Champ-Perdu à La Bouverie (2<sup>ème</sup> phase)

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 32.304,70 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera

Article 5 : de charger le Collège communal de procéder à l'exécution de la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

**Opération pilote « Impétrants 2007 » : aménagement du carrefour des rues J. Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, Pasteur Busé et Terre à Cailloux.**  
**Approbation du projet amendé et de l'avis de marché**

En octobre 2009, le Conseil Communal a approuvé le principe-projet du dossier d'aménagement du carrefour des rues J. Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, P Busé et Terre à Cailloux, au montant estimé de 290.450,74€ TVAC.

La Région Wallonne a émis une série de remarques qui ont été transmises à l'auteur de projet afin qu'il apporte les amendements nécessaires.

Le nouveau montant estimatif s'élève à 290.342,57€ TVAC.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, approuve le projet amendé des travaux d'aménagement du carrefour des rues J. Cousin, de l'Aisette, de la Verdure, Pasteur Busé et Terre à Cailloux, au nouveau montant estimatif de 290.342,57€ TVAC ainsi que l'avis de marché.

La délibération requise est adoptée.

**Lutte contre les pigeons à l'église Sainte Waudru –Principe-Projet**

Afin de protéger l'église Sainte-Waudru contre l'invasion des pigeons et d'évacuer les fientes qui souillent les abords du bâtiment, il y a lieu de procéder à un marché de travaux;

Cette opération est estimée à 8.470€ TVAC par le service technique communal.

Un cahier spécial des charges a été établi afin de fixer les conditions du marché ; il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ,

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à la lutte contre les pigeons à l'église Sainte-Waudru

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 8470€ TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera

Article 5 : de charger le Collège communal de procéder à l'exécution de la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

Mr F. URBAIN fait toutefois remarquer qu'il aperçoit régulièrement une personne qui nourrit considérablement les pigeons au pied de l'église. Ce qui va à l'encontre de la décision prise par le Conseil. Il souhaite que l'agent sanctionnateur puisse intervenir en la matière.

Mr le Bourgmestre en prend note.

### **Subsides 2011 – Vote**

Vu l'article L3331-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés ;

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé ;

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, décide :

Article 1er : d'approuver les documents comptables présentés par les organismes

Art 2 : d'allouer les sommes suivantes :

Art 76401/33201  
414,80€

Echevins des Sports

Compte bancaire n°BE98 0680 7170 9093

Art 766/43501

Parc Naturel des Hauts-Pays

10.000,00€

Compte bancaire n°BE49 0910 1219 7171

Article 3 : d'approuver les documents comptables présentés par l'organisation Grand Prix Cérami ;

Article 4 : d'allouer la somme suivante :

→ Article 763/32101 Subside au Grand Prix Cérami  
Compte bancaire n°BE07 0016 3129 44 66

Article 5 : de soumettre délibération relative au Grand Prix Cérami à l'examen de la Tutelle.

Les délibérations requises sont adoptées.

**PCS – Axe 4 – Action 23 : Projet de Convention de collaboration entre la Maison de la Citoyenneté de la Commune de Frameries et les Partenaires dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale**

En date du 24 Août 2010, la Commune de Frameries signait la convention de partenariat avec la société de logement social Toit et moi.

Considérant que dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale – Axe 4 - Action 23 – Maison de quartier Belle-Vue – la Maison de la Prévention vise la création et l'aménagement d'une maison de quartier au sein de cette cité appelée « Maison de la citoyenneté » ;

Considérant qu'une Convention de location a été signée entre l'Administration Communale de Frameries et la société Toit et moi afin d'occuper un logement situé au clos des bouvreuils 22, 7080 Frameries ;

Considérant que différents partenaires vont s'y implanter en organisant des permanences ou des activités communautaires afin d'assurer une proximité de divers services pour toutes les personnes de l'entité de Frameries ;

Considérant qu'un projet de convention de collaboration entre la Maison de la Citoyenneté de la Commune de Frameries et les partenaires a été rédigé ;

Considérant que cette convention doit être distribuée et signée par chaque partenaire afin de pouvoir occuper la Maison de la citoyenneté ;

Considérant qu'un triptyque d'explication relatif aux différents services doit être rédigé et envoyé à tous les habitants de la Commune de Frameries afin de les informer sur l'ouverture de la Maison de la citoyenneté, les partenaires présents ainsi que leurs horaires de permanences.

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, décide d'adopter le projet de convention telle qu'il est et autorise la distribution de la convention aux partenaires.

La délibération requise est adoptée.

Mr G. STIEVENART informe l'assemblée que cette Maison de la Citoyenneté sera inaugurée le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### Enseignement - Chiffres de population au 15 janvier 2011 au groupe scolaire de la Libération - Révision

Vu la délibération du Conseil communal du 17 février 2011 relative à l'arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2011 comme suit :

Groupes scolaires :	15 janvier 2011
Calmette	<b>137</b>
La Victoire	$242 \times 1 + 4 \times 0.5 = \mathbf{244}$
La Libération	$114 \times 1 + 2 \times 0.5 = \mathbf{115}$
Collard	$+ 43 + 1 \times 0.5 = 44$ <b>=159</b>
Eugies Champ perdu	65 +43 <b>= 108</b>
Sars	<b>34</b>
Total du nombre d'élèves	682

Vu la délibération du Conseil communal du 17 mars 2011 relative :

- à la révision de sa décision du 17 février 2011 quant aux chiffres de population scolaire arrêtés au groupe scolaire de Calmette, soit 137 élèves ;
- à l'arrêt de 136 élèves au 15 janvier 2011 au groupe scolaire de Calmette;

Considérant que sur base du rapport de Mme Bussaer, vérificatrice, il appert que 3 enfants n'ont pas été admis au 15 janvier 2011 au groupe scolaire de la Libération, soit 2 enfants à la Libération et 1 enfant à Collard;

Considérant que 113 élèves sont à enregistrer à la Libération et 43 élèves à Collard soit 156 élèves;

L'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, décide de revoir sa décision du 17 février 2011 quant aux chiffres de population scolaire arrêtés au groupe scolaire de la Libération, soit 159 élèves et acte 156 élèves au 15 janvier 2011 dans ce groupe sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

La délibération requise est adoptée.

## **Dénomination de la nouvelle voirie des phases IV et V du Parc d'Attre (domaine des Quatre Bonniers)**

Suite à une nouvelle extension du Parc d'Attre (phases IV et V), la construction de 27 maisons unifamiliales va être réalisée en deux phases.

Une nouvelle voirie, pour desservir 27 habitations, va donc être réalisée.

Pour ne pas intégrer une numérotation suivie d'une lettre alphabétique aux habitations existantes et futures de la rue des Quatre Bonniers, il serait judicieux d'attribuer une nouvelle dénomination à la voirie de ce lotissement.

Quatre Bonniers étant une mesure agraire valant 110 ares, et pour suivre une suite logique, le nom de "rue des Arpents", ancienne mesure de surface qui valait, selon les régions, de 35 à 51 ares, (définition du dictionnaire "Larousse") a été proposé.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, à savoir MM.DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DERUDDER, DESPRETZ, marque son accord sur la dénomination de la nouvelle voirie « rue des Arpents ».

La délibération requise est adoptée.

## **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 17 mars 2011.

Aucune observation n'ayant été présentée, en application de l'Article L122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté.

## **DIVERS**

Mr FAUVIAUX intervient au sujet de l'interruption du parcours du Ravel suite à la démolition du pont rue de Mons.

Mr le Président souligne que ce problème relève de la Région Wallonne. Néanmoins, un projet serait en cours avec la Région et le PASS. Il interrogera ces instances pour connaître la suite réservée à ce dossier.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Ph. WILPUTTE.

Le Bourgmestre,

J-M.DUPONT.